

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 13 FEVRIER 2014 A 20H30
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Présents : Bernard MAMET – Jacques ROMAND – Jean-Sébastien LACROIX - Robert BONNEFOY – Christophe MATHEZ – Gilles BOURQUI – Sylvie TINGUELY – Maurice VANDELLE – Annie BERTHET- Fabien CAVIN-GAZALIER – Béatrice CHAVETNOIR – Corine BOUVIER MARILLIER – Sébastien BENOIT-GUYOD – Frédéric BOURLAND -

Absents : Régis BAILLY-SALINS – Bernard DAVID - Murielle BERTHET (pouvoir à Annie Berthet) – Dominique AUZIAS (pouvoir à Sébastien BENOIT-GUYOD)

Secrétaire de séance : Jacques ROMAND

Le 13 février 2014, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers et auditeurs présents.

M. le Maire établit ensuite l'ordre du jour suivant :

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation du compte rendu de la séance du 9 janvier 2014**
3. **Vacance du poste de 3^{ème} adjoint au Maire**
4. **Finances :**
 - subvention exceptionnelle au club de Tennis du Haut-Jura
 - subvention exceptionnelle à l'Association Office des Sports
 - participation aux frais de séjour d'un enfant du collège Pré Saint-Sauveur à Saint-Claude
5. **Acquisitions de terrains**
6. **Personnel :**
 - modification de 2 postes d'adjoint technique 1^{ère} classe en adjoint technique de 2^{ème} classe
 - modification du temps de travail d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe - création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet
 - modification d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
7. **Location des salles communales :**
 - signature d'une convention de mise à disposition gratuite avec les associations
 - application d'une caution pour la location de la salle
 - application d'une caution pour la remise des clefs
8. **Liste des marchés signés par M. le Maire**
9. **Questions et informations diverses**

M. le Maire propose au conseil municipal d'ajouter les questions suivantes à l'ordre du jour :

- Participation aux frais de fonctionnement à l'école privée
- Aménagement de la RN5 : cession de terrain à l'Etat
- Tarif et signature de la convention avec SIDWAY pour l'activité gyropodes
- SIDEC : programme de travaux 2014 pour les réseaux secs

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour l'ajout de ces questions supplémentaires.

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Jacques ROMAND secrétaire de séance

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 9 janvier 2014

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 9 janvier 2014.

Aucune remarque n'étant faite, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 9 janvier 2014.

3 – Vacance du poste de 3^{ème} adjoint au Maire

Suite à un courrier de M. le Sous-Préfet de Saint-Claude en date du 16 janvier 2014, M. le Maire explique que l'article L 2122-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT) stipule que le conseil doit être convoqué dans le délai de quinzaine, pour procéder au remplacement du maire ou de ses adjoints, quelque que puisse être la cause de la cessation des fonctions.

Lorsqu'il y a lieu à l'élection d'un seul adjoint, le conseil municipal peut décider, sur la proposition du maire, qu'il y sera procédé sans élections complémentaires préalables (article L 2122-8 du CGCT).

Voici les options qui s'offrent au conseil municipal, en application de l'article L 2122-10 du CGCT :

- ✓ 1^{er} cas : le conseil municipal souhaite pourvoir à la vacance et donc désigner un nouvel adjoint :
 - soit il décide que le nouvel adjoint occupera dans l'ordre du tableau le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant. Il y a donc lieu de procéder à l'élection du 3^{ème} adjoint dans l'ordre du tableau.
 - soit il décide que les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} adjoints glisseront au rang supérieur et exerceront les fonctions de 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} adjoints. Dans ce cas, il convient de procéder à l'élection du 6^{ème} adjoint dans l'ordre du tableau.
- ✓ 2^{ème} cas : le conseil municipal décide de ne pas pourvoir à la vacance : les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} adjoints passeront automatiquement au rang supérieur (glissement). De ce fait, le poste de 6^{ème} adjoint dans l'ordre du tableau reste vacant.

M. le Maire propose au conseil municipal de ne pas pourvoir à la vacance du poste à 5 semaines de la fin du mandat.

Arrivée de Sylvie TINGUELY

Annie BERTHET, par respect pour Danielle TISSOT, souhaite qu'il n'y ait pas de débat.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas pourvoir à la vacance du poste de 3^{ème} Adjoint et les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} adjoint passeront automatiquement au rang supérieur. Le poste de 6^{ème} adjoint restera donc vacant.

4 – Finances :

- subvention exceptionnelle au club de Tennis du Haut-Jura

M. le Maire a été sollicité par le Tennis Club du Haut-Jura pour une subvention exceptionnelle en vue de l'organisation du Tournoi de tennis 2014 qui aura lieu au Centre Sportif des Rousses du 14/03/2014 au 30/03/2014.

En effet, le club est déficitaire de 3 974 €.

Après instruction du dossier par le rapporteur Christophe MATHEZ, M. le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 1 500 € correspondant à la location du Centre Sportif et au cadeau de bienvenue pour les jeunes pour l'organisation de ce tournoi de tennis.

Jean-Sébastien LACROIX trouve qu'il y a un décalage par rapport à la subvention versée à la Transju'trail au vu du nombre de participants. Il craint d'autres demandes car le tournoi de tennis ne concerne qu'une trentaine de personnes. Il faut bien dire que c'est en compensation de la mise à disposition de la salle du Centre Sportif.

Christophe MATHEZ rappelle que l'association ne peut plus faire de buvette au centre sportif et de ce fait n'a plus de rentrée d'argent. Il propose de ne verser la subvention que si le tournoi a lieu.

Jean-Sébastien LACROIX rappelle que l'association peut organiser des soirées ou manifestations pour avoir d'autres profits. Christophe MATHEZ répond que les membres du tennis club en sont conscients.

M. le Maire indique qu'il ne s'agit pas d'une subvention au club mais pour aider à financer un évènement. L'association dispose d'un nouveau bureau dont le président est M. Henry-Nicolas TISSERAND. M. le Maire pense que le club va organiser un beau tournoi.

Sébastien BENOIT-GUYOD pense qu'il est important de marquer notre aide à cette association même s'il faut faire attention dans les termes qu'on va utiliser.

Christophe MATHEZ a participé à une réunion avec le bureau qui a été très positive. Le club a fait des investissements et a augmenté les adhésions.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € au Tennis Club du Haut-Jura pour l'organisation d'un tournoi de tennis au centre sportif des Rousses du 14 au 30 mars 2014.

- subvention exceptionnelle à l'association Office des Sports

M. le Maire fait part de la demande de M. Christian BOUVERET, Vice-président de l'association Office des Sports (non encore dissoute à ce jour) d'une aide de la Commune pour payer une facture à VISIOCOM pour un contrat publicitaire sur le mini bus.

Christophe MATHEZ est embarrassé de présenter cette question car ce n'est pas la dernière selon lui. Il a rencontré à plusieurs reprises Christian BOUVERET, vice-président de l'association. Des erreurs financières ont été commises par l'association car elle n'a pas prévu la totalité des primes de licenciements, des remboursements d'abonnements et le contrat publicitaire du minibus dans son solde de tout compte.

Si la commune ne verse pas cette subvention, M. BOUVERET sera contraint de payer sur ses deniers. Le versement de la subvention lui permettra d'être à zéro sur le compte bancaire de l'association Office des Sports.

Sébastien BENOIT-GUYOD rappelle que lorsqu'il a été décidé de dissoudre l'association, le bureau de celle-ci a pris conseil auprès d'un cabinet comptable. Quand le plan de licenciement a été établi, ils n'ont pas tenu compte de ce que cela coûterait à la collectivité pour solder les comptes.

Christophe MATHEZ indique qu'il n'y a pas eu que ce fait et rappelle qu'il s'agit d'argent public et on ne peut pas verser des subventions comme ça.

Sébastien BENOIT-GUYOD rappelle que tout le monde a voulu que ça se passe « proprement » pour la continuité du centre. Mais l'association aurait pu décider de choisir la liquidation judiciaire et licencier le personnel. Chacun doit prendre ses responsabilités et il se porte garant du vice-président car la dissolution de l'association n'a pas été facile.

Christophe MATHEZ répond que lorsqu'il manque de l'argent sur les comptes de l'association, il souhaite que ce ne soit pas reproché à la commune. Il n'a pas dit que la commune allait laisser tomber.

Gilles BOURQUI pense qu'il faut aller au bout des choses et en terminer au plus vite.

M. le Maire trouve qu'effectivement la question traitée ce soir est irritante car on nous présente à chaque fois une demande d'aide financière pour solde de tout compte. Si les comptes avaient été effectivement bien tenus, M. BOUVERET ne redemanderait pas de subvention à la commune. L'abonnement VISIOCOM

aurait dû être comptabilisé par le comptable. Comme les indemnités de licenciements, précise Jacques ROMAND.

M. le Maire indique qu'il y a aussi des chèques de remboursement versés à des adhérents qui n'ont pas été encaissés.

Jean-Sébastien LACROIX demande à quelle date l'association sera dissoute.

Sébastien BENOIT-GUYOD répond qu'elle est effective un an après l'envoi des papiers en préfecture donc fin juin 2014. Ce délai permet de clôturer les comptes et finaliser tous les paiements.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 362 € à l'association Office des Sports pour remettre les comptes à zéro. Sébastien BENOIT-GUYOD ne prend pas part au vote.

- participation aux frais de séjour d'un enfant du collège Pré Saint-Sauveur à Saint-Claude

M. le Maire fait part d'un courrier du Directeur Adjoint du collège du Pré Saint-Sauveur sollicitant l'aide financière de la commune pour un voyage scolaire de 5 jours à Guédelon.

L'élève concerné par ce projet est domicilié aux Rousses. Il est en classe de 5^e, dans une section SEGPA qui n'existe pas aux Rousses.

La délibération du 7 novembre 2013 relative à la participation aux frais de séjour en classe de mer, de nature ne prévoit une participation que pour les classes de primaire. Ainsi, M. le Maire propose au conseil municipal de verser une participation de 11.60 € par jour (correspondant à la participation prévue pour les élèves de primaire) pour l'élève concerné.

M. le Maire précise un autre débat : la commune n'a pas compétence pour les enfants scolarisés au collège puisque c'est le département. Il faut donc faire attention à ce genre de mesure.

Annie BERTHET pense qu'il s'agit d'un cas particulier et le choix du collège de St-Claude est lié à des difficultés scolaires particulières de cet enfant.

Jacques ROMAND demande comment la commune aide les enfants du collège des Rousses. M. le Maire indique que la commune paie une cotisation annuelle à l'APACE.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le versement d'une aide financière de 11.60 € par jour, soit 58 € pour le voyage scolaire organisé par le Collège du Pré St-Sauveur de St-Claude auquel participera un élève des Rousses scolarisé en classe de 5^{ème} SEGPA. Elle sera versée après présentation d'un justificatif de participation de l'élève au voyage.

5 – Acquisitions de terrains

- terrain appartenant à M. Patrick DUBIEF

M. le Maire propose au conseil municipal l'acquisition de la parcelle cadastrée section A N°779 lieu-dit Pâturage Radda de 5ha 06a 60 ca pour un montant de 15 000 € soit 0,30€ le m².

Les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la commune.

Jacques ROMAND indique que cette parcelle a fait l'objet d'une importante coupe avant sa vente. La commune a des parcelles limitrophes en bas de parcelle, le long de la route.

M. le Maire a sollicité l'avis de Guy LACROIX qui pense que c'est pertinent de procéder à l'acquisition de cette parcelle.

Sylvie TINGUELY demande si les domaines ont fixé le prix.

Le conseil municipal est partagé car M. DUBIEF aurait également fait une proposition à moitié prix à un propriétaire voisin. De plus, suite à cette coupe blanche, le terrain n'a plus guère de valeur et les bois restant sont difficilement exploitables.

M. le Maire propose de retirer la question de l'ordre du jour et de rencontrer éventuellement le vendeur.

Une demande d'évaluation sera adressée au service des domaines et il n'y a pas d'engagement de la part de la commune.

- terrain appartenant à Mme PETETTIN

Jacques ROMAND informe le conseil municipal que Mme PETETTIN propose la vente de 3 parcelles en bordure de l'Orbe après la Planche Paget et vont jusqu'au ruisseau « le Bief de la Biolo » dans les mêmes conditions que les terrains acquis à Mme PAGET. La commune est propriétaire des parcelles situées tout autour.

M. le Maire rappelle que le prix d'achat a été fixé à 0,30 € le m², soit pour une superficie de totale de 4 936 m² la somme de 1480.80 €. Maurice VANDELLE trouve que ce prix est élevé.

Le conseil municipal décide par 16 voix pour et 2 abstentions (Sylvie TINGUELY et Béatrice CHAVETNOIR) l'acquisition des parcelles H 719 – 720 et 725 lieudit « Chez la Claire » d'une superficie totale de 4936 m² moyennant la somme de 1 480.80 €.

- cession de terrain à l'Etat

M. le Maire fait part du courrier de la DREAL du 11 février 2014 sollicitant la cession de la parcelle F 285 lieudit « les Grés » d'une superficie de 4 a 10 ca pour 49,20 € nécessaire à l'aménagement de la RN5. Robert BONNEFOY précise que cet aménagement concerne la sortie du pâté de maisons qui manque de visibilité. Jacques ROMAND ajoute que le projet prévoit d'agrandir le rayon de la courbe.

Maurice VANDELLE demande si les propriétés à côté sont également touchées par ce projet. M. le Maire répond oui, c'était le but de l'enquête publique.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la cession de la parcelle F 285 à l'Etat (DREAL de Franche-Comté).

- Personnel :

- modification de 2 postes d'adjoint technique 1^{ère} classe en adjoint technique 2^{ème} classe

M. le Maire explique que suite au recrutement de deux adjoints techniques pour le service technique, il convient de modifier deux postes existants d'adjoint technique de 1^{ère} classe en 2^{ème} classe au 1^{er} avril 2014.

Le conseil municipal décide à l'unanimité cette modification de 2 postes.

- modification du temps de travail d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe

M. le Maire explique qu'en vue de l'intégration d'un agent de la crèche dans la fonction publique territoriale en poste depuis de nombreuses années, il convient de modifier le temps de travail d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe existant de 50% à 70% au 1^{er} avril 2014.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la modification de ce poste.

- création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet

M. le Maire explique qu'en vue de l'intégration d'un agent de la crèche dans la fonction publique territoriale en poste depuis de nombreuses années, il convient de créer un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe au 1^{er} avril 2014.

Fabien CHAVIN-GAZALIER demande si les personnes qui effectuent des remplacements ont la chance d'être embauchées. Il propose de faire rapidement la démarche pour ne pas perdre les agents compétents.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2014.

- modification d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

M. le Maire explique que suite au recrutement d'un adjoint administratif au secrétariat en remplacement d'un agent en disponibilité, il convient de modifier le poste existant d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en 2^{ème} classe au 15 janvier 2014.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la modification de ce poste.

7 – Location des salles communales

Christophe MATHEZ souhaite qu'on reporte la question à une autre séance. Les élus ont déjà travaillé sur une convention en commission des finances puis en municipalité. Après discussion, il lui semble opportun de rencontrer les associations avant de faire voter la subvention annuelle.

La commune met gracieusement à disposition des salles à des associations de la commune et souhaite qu'elles soient responsables par la signature d'une convention. Le secrétariat de mairie rencontre de gros problèmes de gestion des clefs et demande le versement d'une caution de 50 € par clés distribuées.

Il a été proposé le versement d'une caution pour l'utilisation des locaux pour les associations qui ont une salle dédiée.

Annie BERTHET pense que le coût de la caution de 800€ est trop élevé.

Sébastien BENOIT-GUYOD indique que la caution est aussi de 800 € pour la location de la salle de l'Omnibus ou de La Doye. Il convient également de vérifier que les associations sont bien assurées. Christophe MATHEZ répond que cela est prévu dans la convention. Il précise que ce système de caution convient par exemple pour la boxe qui dispose une salle dédiée dans l'ancienne école de La Doye puisqu'il n'y a que les membres du club qui l'utilisent.

M. le Maire indique que certaines associations n'ont pas 800 € sur leur compte en banque.

Gilles BOURQUI demande qu'il soit stipulé dans la convention l'entretien de la salle à la charge de l'association.

Jean-Sébastien LACROIX demande qu'une caution soit réclamée aux associations qui ont une salle dédiée.

M. le Maire propose de personnaliser les conventions en fonction de l'association.

Jean-Sébastien LACROIX propose que la commune soit aussitôt prévenue en cas de dégradation de la salle et qu'un état des lieux soit réalisé une fois par an.

- signature d'une convention de mise à disposition gratuite avec les associations

M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec les associations bénéficiant gratuitement d'une salle communale pour leurs activités annuelles (club de boxe, de foot, de hand, Gym volontaire, Aïkido, ...).

Dans cette convention sont définis les droits et obligations des parties, la durée du prêt (1 an renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation express), les mesures de sécurité, les responsabilités et assurance.

Un état des lieux sera réalisé avant la signature de la convention.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer ces conventions au nom de la commune.

- application d'une caution pour la location de la salle

M. le Maire propose au conseil municipal, dans le cadre de la mise à disposition gratuite des salles aux associations, de demander une caution de 800 € pour se prémunir des dégradations éventuelles. Cette caution sera redonnée à la fin de la mise à disposition.

Le conseil municipal décide de reporter cette question à une séance ultérieure.

- application d'une caution pour la remise des clefs

M. le Maire propose au conseil municipal, dans le cadre de la mise à disposition gratuite des salles aux associations, de demander une caution de 50 € par clef remise aux associations.

Le conseil municipal fixe à l'unanimité le montant de la caution à 50 € par clef pour la mise à disposition gratuite de salles dédiées aux associations.

- Frais de fonctionnement de l'école privée Notre Dame des Neiges

M. le Maire rappelle que le coût d'un élève à l'école publique primaire s'élève à 267.30 € et d'un élève à l'école maternelle à 1 161.90 €.

Pour l'année scolaire 2013/2014, l'école privée compte 18 élèves en maternelle et 22 élèves en primaire, soit un total de 26 794.80 €. La commune prend en charge le salaire et charges salariales de l'agent ATSEM pour un montant de 21 237.72 €, les frais de transport et sorties scolaires pour un montant de 1 264.90 €. Sera également déduit de la participation communale la somme de 75 € correspondant à un transport en bus pour le ski scolaire que l'école n'a pas annulé le 7 février et qui a été facturé à la commune.

La participation pour l'année scolaire 2013/2014 s'élève donc à 4 217.80 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le versement d'une subvention de 4 217.80 € à l'école privée Notre Dame des Neiges.

- Mise à disposition du stade de l'Omnibus et tarif pour la Société SIDWAY

M. le Maire regrette que le représentant de la société ne soit pas venu à la réunion organisée cet automne.

Christophe MATHEZ a cru comprendre qu'il voulait réengager son activité pendant les vacances scolaires et il le reçoit demain.

Sébastien BENOIT-GUYOD demande qu'il respecte les décisions arrêtées lors de la réunion précitée.

M. le Maire propose de lui facturer 200 € la semaine d'occupation du domaine public, électricité comprise et de reprendre les termes de la convention de 2012-2013.

Gilles BOURQUI insiste pour qu'il n'emprunte pas les trottoirs.

Le conseil municipal fixe à l'unanimité le tarif de 200 € la semaine pour occupation du domaine public communal, électricité comprise et autorise M. le Maire à signer la convention avec la Sté SIDWAY.

- SIDEC : programme de travaux pour les réseaux secs

Gilles BOURQUI présente le programme de travaux pour les réseaux secs élaboré avec le SIDEC au cours de la réunion du 24 janvier 2014 qui s'établit ainsi :

- Aménagement ZA André Lizon (aménagement interne de la ZA, soit Basse Tension interne, éclairage public et infrastructure téléphonique) ;
- Renforcement Basse Tension poste « le Bert » : cette proposition de travaux fait suite à une identification de problèmes de tensions sur ce réseau. La partie de renforcement du secteur « la Cure » est prévue en souterrain. La basse tension sera prise en totalité en charge par le SIDEC. L'éclairage public sur la zone « la Cure » s'effectuera en souterrain également, mais il n'y aura pas de câblage ni d'éclairage pour l'instant.

- Effacement de 3 réseaux :
 - o Réseau électrique basse tension et éclairage public route du Génie
 - o Réseau électrique basse tension et éclairage public rue de la Redoute/route du Noirmont
 - o Réseau électrique basse tension et éclairage public la Cure

Pour les effacements, la participation communale s'élèverait à :

- 142 188 € pour 2 effacements route du Génie et rue de la Redoute/route du Noirmont
- 212 588 € pour les 2 effacements ci-dessus + le secteur de la Cure

Gilles BOURQUI propose au conseil municipal de réfléchir à cette proposition de travaux pour la préparation de budget 2014.

En ce qui concerne la Za André Lizon Le conseil municipal devra se positionner sur le choix des mâts à luminaire LED en bois ou en zinc avec une différence de coût de 6000 € en plus pour les mâts en bois.

M. le Maire propose de soumettre cette question en commission des finances avant délibération.

8 – Liste des marchés signés par M. le Maire

M. le Maire donne lecture de la liste des dépenses qu'il a engagées.

Frédéric BOURLAND trouve la facture des chocolats de l'arbre de Noël élevée. M. le Maire indique que chaque employé communal en activité ou en retraite (soit 75 en tout) a reçu un ballotin de chocolat d'une valeur de 30 €.

Frédéric BOURLAND pense que l'assurance multirisque de la commune est également élevée. Il souhaite avoir des informations sur l'assurance bris de machine.

Gilles BOURQUI rappelle que le conseil municipal doit se positionner sur le remplacement de véhicules aux services techniques.

9 – Questions et informations diverses

- Sébastien BENOIT-GUYOD demande comment s'est déroulée l'émission de télévision Midi en France. Gilles BOURQUI répond qu'elle a occasionné beaucoup de travail pour le service technique, surtout dans le montage. Jean-Paul Camelin a travaillé tout le week-end. La commune a reçu des remerciements de la production. M. le Maire ajoute que financièrement cette opération devrait être en-dessous des 15 000 € prévus.

- M. le Maire informe le conseil que les équipes de tournage d'EUROSPORT arrivent aux Rousses dès demain pour la tournée des Jeux Olympiques.

Prochain conseil le jeudi 20 mars 2014 à 18h30

Séance levée à 22h10
Le Secrétaire de séance,



Jacques ROMAND

Le Maire,



Bernard MAMET

